



Conseil Municipal : séance du 24 mars 2021

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 19 heures au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des loisirs, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Votants :	19
Absents :	2
Date de convocation	
19 mars 2021	

Étaient présents : Christiane LANGÉ, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Sylvie BELLANGER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Jean-Claude DOUAUD, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.

Étaient absents excusés : Éric JAMET qui donne pouvoir à Sylvie BELLANGER ; Dominique GOURIER, qui donne pouvoir à Jean-Luc JOULIN.

Secrétaire de séance : Gaëlle BILLARD

Le compte-rendu de la séance du 17 mars sera mis au vote lors de la séance du mois d'avril 2021.

Madame Séverine FAYARD, chargée de mission aux décideurs locaux, présente son analyse sur la situation financière de la commune. Malgré la crise, le résultat de fonctionnement dégagé en 2020 est beaucoup plus élevé que celui de 2019 car la baisse des charges a été plus importante que les baisses de recettes. La CAF (Capacité d'Auto Financement) représente ce qui est disponible pour financer de nouveaux investissements. Elle commente ensuite la situation en matière de produits et de charges réelles de fonctionnement, la CAF brute et la CAF nette, les dépenses d'équipement, la dette à moyen et long termes, le fond de roulement et la trésorerie.

A la question de Monsieur Daniel POIRIER, qui demande si on peut en déduire que la commune est bien gérée, elle répond qu'on peut dire oui. Elle ajoute que la Direction Générale des Finances Publiques ne porte pas de jugement sur les investissements qui sont faits par les communes. Quand on parle de contenir le fonctionnement, c'est pour permettre de dégager de l'autofinancement pour pouvoir investir.

Elle ajoute qu'en 2024, les communes passeront à la M57 et les conseils municipaux voteront un compte financier unique.

D20210324-01-CG-CA2020Commune

COMPTE DE GESTION 2020 « COMMUNE Budget Principal »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre **2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil, par 18 voix pour et une abstention (M. Patrice MOËNS), déclare que le compte de gestion de l'exercice **2020**, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 « COMMUNE Budget Principal »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Christiane LANGÉ, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2020** dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A. COMMUNE - Budget Principal						
2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	1 154 514.53	1 355 742.35	1 036 070.64	976 499.08	2 190 585.17	2 332 241.43
Report N-1		526 475.45	297 200.48		297 200.48	526 475.45
Totaux	1 154 514.53	1 882 217.80	1 333 271.12	976 499.08	2 487 785.65	2 858 716.88
Résultats N	727 703.27		356 772.04		370 931.23	

Reste à réaliser	-	-	96 113.09	320 817.00	96 113.09	320 817.00
Totaux cumulés	1 154 514.53	1 882 217.80	1 429 384.21	1 297 316.08	2 583 898.74	3 179 533.88
Résultats définitifs	727 703.27				595 635.14	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote, **hors de la présence du Maire, par 17 voix pour et 1 abstention (M. Patrice MOËNS)** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Décide, par 18 voix pour et une abstention (M. Patrice MOËNS), d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2020, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2021** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : 595 635,14 €

En investissement : affectation au compte 1068 « Réserves » : 132 068,13 €

D20210324-02-CG-CA2020LePeu

COMPTE DE GESTION 2020 : « Lotissement le PEU »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 « Lotissement Le PEU »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Christiane LANGÉ, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A.	Lotissement "Le PEU"							
	2020		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	-	-	-	-	-	-	-	-
Report N-1	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20	64 615.00	44.20
Totaux	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20	64 615.00	44.20
Résultats N	0.00		0.00		0.00			
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	-	44.20	64 615.00	-	64 615.00	44.20	64 615.00	44.20
Résultats définitifs	44.20		- 64 615.00		- 64 570.80			

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote, **hors de la présence du Maire (18 voix pour)** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2020, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2021** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : 44,20 €

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 64 615,00 €

COMPTE DE GESTION 2020 : « Lotissement La MALAISERIE »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 « Lotissement La MALAISERIE »

- 1) Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Christiane LANGÉ, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- 2) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A.	Lotissement "La MALAISERIE"							
	2020		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	-	26 310.12	-	-	-	-	-	26 310.12
Report N-1	52 620.22		-		52 620.22			
Totaux	52 620.22	26 310.12	-	-	52 620.22	26 310.12		
Résultats N	- 26 310.10		-		- 26 310.10			
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	52 620.22	26 310.12	-	-	52 620.22	26 310.12		
Résultats définitifs	- 26 310.10				- 26 310.10			

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote, **hors de la présence du Maire (18 voix pour)** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2020, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2021** :

En Fonctionnement : affectation au compte 002 « report à nouveau » : - 26 310,10 €

COMPTE DE GESTION 2020 : « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans leurs écritures.

- 4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Christiane LANGÉ, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A.	Lotissement "L'Ouche Maréchal"					
2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	-	-	-	-	-	-
Report N-1	-	-	30 095.54	-	30 095.54	-
Totaux	-	-	30 095.54	-	30 095.54	-
Résultats N	0.00		0.00		0.00	
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	-	-	30 095.54	-	30 095.54	-
Résultats définitifs	0.00		- 30 095.54		- 30 095.54	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote, **hors de la présence du Maire (18 voix pour)** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif 2020, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2021** :

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 30 095,54 €

D20210324-05-BP2021Commune

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE Budget Principal

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif 2021 qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

B.P.	COMMUNE - Budget Principal					
2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	1 898 340,14	1 302 705,00	237 180,00	369 248,13	2 135 520,14	1 671 953,13
Report N-1	-	595 635,14	356 772,04	-	356 772,04	595 635,14
Sous totaux	1 898 340,14	1 898 340,14	593 952,04	369 248,13	2 492 292,18	2 267 588,27
<i>dont Vir Fonct / Invest</i>	52 459,00	-	-	52 459,00	52 459,00	52 459,00
Reste à réaliser	-	-	96 113,09	320 817,00	96 113,09	320 817,00
Totaux cumulés	1 898 340,14	1 898 340,14	690 065,13	690 065,13	2 588 405,27	2 588 405,27

DECLARATION DE M. PATRICE MOËNS :

« Monsieur le Maire, comme d'habitude, est satisfait de la situation financière de notre commune .Je ne vais pas vous surprendre si je vous dis que je suis très inquiet de l'état des finances communales.

Avec un compte administratif excédentaire en dépenses de fonctionnement de 52 459€ je comprends la grande inquiétude de CHRISTIANE (Madame LANGE responsable des finances) qui se sentait obligé de suivre, heure par heure, l'évolution des comptes. Pour une commune de 1800 habitants, un résultat positif ne devrait pas être inférieur à 100 000 euros.

Quelques lignes budgétaires m'interpellent en dépenses de fonctionnement :

- 60633 et 615231 : un total de 55 000 euros pour les fournitures, entretien et réparations de voiries figurait pour 2020 et seulement 23 870.35 euros dépensées soit 43.40%.

- 6531 et 6583 : indemnités des élus réalisé en 2020 56 318.94€

et proposé en 2021 : 62000€ Pourquoi cette augmentation ?

Cotisations de retraite des élus : réalisé en 2020 : 9 360.53€ et proposé en 2021 : 6000€

- 6536 : frais de représentation du maire : permettez-moi de vous dire que je suis surpris qu'on puisse demander le remboursement de frais de repas pour un montant de 34 euros lorsqu'on perçoit une indemnité de maire. Je trouve cela indécent.

- 66111 : intérêts des emprunts et dettes réalisé en 2020 : 16 215€
prévu en 2021 : 16 000€

Pourquoi cette baisse, sachant que dans le budget primitif en section investissements ligne 16

Réalisé en 2020 : 70 959.04€ et prévu en 2021 : 83 300€

Dans cette proposition de budget, beaucoup de lignes sont très incomplètes et je déplore que les différentes commissions n'aient pas effectuées un chiffrage des travaux qui devront être exécutés au cours de l'année 2021.

A savoir : pour Loire Chavigny : entourage du parc à daims et la protection des fossés

Voiries : rénovation de la déviation actuelle reliant La motte à la Brèche et les routes perpendiculaires.

Rénovation de la façade de l'église

Rénovation de la cour de l'école (délibération du conseil municipal de janvier 2020) pour un montant de 315 000 euros : je pense que les enfants, actuellement scolarisés, ne verront pas la réalisation de ces travaux. Nous pouvons appeler cela un leurre électoral.

Vous croyez, peut-être, que lorsque vous nous présentez un P P I pour la période 2021 – 2024, vous nous donnez satisfaction. Vous vous trompez énormément je suis désolé de vous dire que ce document n'a aucune valeur. Ce P P I n'a qu'un seul but, c'est celui de repousser sur le long terme les échéances de ces différentes réalisations.

Notre commune subit les approximations de votre gestion. Je me permets de vous rappeler qu'en 2019, vous avez suivi une formation ayant pour thèmes : la gestion d'une commune.

Bien entendu, vous vous êtes vanté du projet Loire Chavigny avec un emprunt de 900 000 euros pour ces travaux. Le formateur a tenté de vous démontrer que c'était une erreur grotesque de gestion. Mais vous avez persévéré. Permettez-moi de vous dire, qu'il aurait été préférable d'effectuer cet emprunt pour la réalisation du lotissement. La vente des parcelles nous permettrait de réinvestir ces sommes dans d'autres projets.

Au début du mois de mars, à une radio locale, Monsieur le Maire se plaignait de la baisse des dotations de l'état pour une perte de 17 habitants. Malheureusement cette chute de la population est bien plus conséquente et, si, cette spirale négative de - 0,6% continue, en 2026 la population de la commune sera d'environ 1730 habitants. Par conséquent, les dotations de l'état seront amputées et votre seul recours consistera à augmenter les taxes foncières bâties et non bâties de 2% comme pour l'année 2021.

Il est vrai que monsieur le maire est beaucoup plus préoccupé par les prochaines élections régionales de juin 2021 que par le bien-être des Varennaises et des Varennais.

Avec de telles finances, la commune pouvait-elle se permettre d'acheter des terrains, pour le lotissement l'ouche maréchal, à 10 euros le mètre carré alors que l'estimation des Domaines n'était que de 4 euros.

Vu la situation financière de notre commune, nous nous devons d'être vigilants, et avant l'exécution de tous les travaux, je demande que des devis comparatifs soient demandés quelque soit le montant de ces derniers.

Ce budget laisse apparaître de nombreuses interrogations et incertitudes, par conséquent, je voterai contre cette proposition de budget. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ADOPTE, par 17 voix pour et une voix contre (M. Patrice MOËNS), ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20210324-06-BP2021Malaiserie

BUDGET PRIMITIF 2021 « Lotissement La MALAISERIE »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

Lotissement "La Malaiserie"						
2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	-	26 310,10	-	-	-	26 310,10
Report N-1	26 310,10	-	-	-	26 310,10	-
Totaux	26 310,10	26 310,10	-	-	26 310,10	26 310,10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20210324-07-BP2021OucheMarechal

BUDGET PRIMITIF 2021 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif 2021 qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

Lotissement "OUCHE MARECHAL"						
2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	250 105,54	250 105,54	250 095,54	280 191,08	500 201,08	530 296,62
Report N-1	-	-	30 095,54	-	30 095,54	-
Totaux	250 105,54	250 105,54	280 191,08	280 191,08	530 296,62	530 296,62

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

Monsieur Patrice MOËNS fait remarquer que les recettes procurées par les fermages des terres du lotissement devraient figurer sur le budget du lotissement. Interrogée, Madame Séverine FAYARD confirme mais ajoute que cela ne présente aucun intérêt puisque le déficit du lotissement va être apuré par la commune sur 3 ans.

D20210324-08-BP2021LePeu

BUDGET PRIMITIF 2021 « Lotissement Le PEU »

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

Lotissement "Le Peu"						
2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	64 615,00	64 570,80	64 615,00	64 615,00	129 230,00	129 185,80
Report N-1	-	44,20	-	-	-	44,20
Totaux cumulés	64 615,00	64 615,00	64 615,00	64 615,00	129 230,00	129 230,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20210324-09-CréationsDePostes

Création de postes dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, pour assurer le remplacement de Mme Déborah LEBRUN, suite à sa mutation vers la mairie de VILLEBERNIER au 1^{er} juin 2021,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2021 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Durée	Ancien Effectif	Nouvel effectif
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif territorial	35/35 ^{èmes}	1	1
		Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{èmes}	0	1
		Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{èmes}	0	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12, article 64111.

- Qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être assurées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 (1 an renouvelable dans la limite totale de 2 ans) ou 3-3 2° (3 ans renouvelable dans la limite totale de 6 ans) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 4 ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'administration des collectivités publiques.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

D20210324-09-CréationsDePostes

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la société Phoenix France Infrastructures a un projet d'implantation d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Cette installation sera située sur la parcelle cadastrée section S n° 78 sur la commune de VARENNES-SUR-LOIRE.

Les emplacements mis à disposition se composent d'une surface d'environ 80 m² destinée à accueillir les infrastructures et les équipements techniques. Afin d'accéder aux emplacements, un chemin d'accès sur les terrains sera aménagé par la société.

Une redevance de 2 000 €/an sera versée à la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

L'assemblée, consciente notamment des insuffisances de la couverture en téléphonie mobile sur le territoire de la Commune et ayant pris connaissance du projet de convention que la société Phoenix France Infrastructures a adressé à la Mairie ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'implantation par la société Phoenix France Infrastructures d'un site radioélectrique, composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, sur la parcelle cadastrée section S n° 78.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la commune.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 20210120-03 du 20 janvier 2021 portant sur le même objet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la commission MAPA vient de prendre connaissance des trois offres reçues dans le cadre de la consultation organisée pour choisir un maître d'oeuvre pour le lotissement de l'Ouche Maréchal. Le cabinet Initio Conseil a présenté la meilleure offre.

Monsieur Laurent DINAND demande où est basée cette société. Monsieur le Maire lui répond que son siège est situé à Doué-la-Fontaine et que de nombreuses collectivités du secteur ont recours à ses services.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Quentin BELLANGER, fils de Madame Sylvie BELLANGER, qui sollicite à nouveau, la mise à disposition exceptionnelle des installations du stade rue de Chavigny pour le weekend des 10 et 11 juillet 2021 pour son mariage. Une délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2019 avait autorisé cette mise à disposition moyennant un tarif fixé à 100 euros pour le week-end. Le conseil municipal ne souhaite pas revenir sur cette délibération.

Tour de table :

Madame Gaëlle BILLARD rapporte qu'à l'occasion d'un déplacement à l'école pour y faire une animation, elle s'est aperçue que les trous dans la cour d'école avaient été bouchés avec du goudron, qui ne sèche pas et qui adhère aux chaussures des enfants, si bien que le sol des classes et les tapis sont tâchés de goudron. Du goudron a même été mis au pied des arbres. Monsieur Jean-Luc JOULIN répond qu'il avait voulu faire un essai avec du compacté mais les enfants grattaient au pied des arbres. C'est pour cela que la solution du goudron a été retenue mais il reconnaît que le résultat est décevant. Il poursuit en informant le conseil municipal que le caisson et le roulement du palier bas du lamier doivent être remplacés. Le devis de NOREMAT s'élève à 2 101,50 € HT, soit 2 521,80 € TTC.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

La séance est levée à 20h31.

G. Talluau	C. Langé	JL. Joulin	C. Jouselin	D.Poirier	S.Bellanger
C. Réquillard	B. Saint-Cast	D. Gourier	JC. Douaud	E. Jamet	L. Dinand
P. Lefief	S. Glet	S. Lechat	G. Billard	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					